



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 1306/2025
Date de la séance du CE : 26 novembre 2025
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
N° d'affaire : 2025.GSI.2779
Classification : Non classifié

Rapport général sur la stratégie cantonale d'aide aux victimes 2026 – 2036

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration, arrête :

1. Le Conseil-exécutif adopte le rapport Rapport général sur la stratégie cantonale d'aide aux victimes 2026 – 2036.
2. Vu l'article 52, alinéa 1 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC), le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires
– Toutes les Directions
– Grand Conseil

Pièce jointe
– Rapport général sur la stratégie cantonale d'aide aux victimes 2026 – 2036